



Schopperten

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE SCHOPPERTEN

2 Rue principale

67260 SCHOPPERTEN

Tél. Fax. 03.88.00.13.53.

Email : mairie.shopp@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 4 AVRIL 2017.

Sous la présidence du Maire Reeb Sylvie,

Etaient présents : MME/MM.

Carel Emmanuel 1^{er} adjoint, Jost Alfred 2^e adjoint, Assfeld Lionel, Boos Ludovic, Durant Virginie, Lang Elisabeth, Schmitt Didier, conseillers municipaux.

Procuration : Hari Kevin pour Reeb Sylvie.

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Budget Primitif 2017,**
- 2/ Approbation du plan d'aménagement de la forêt communale,**
- 3/ Travaux sylvicoles 2017,**
- 4/ Choix des candélabres Route de Keskastel,**
- 5/ Divers.**

1/ Budget Primitif 2017.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2342-2 ;
- Considérant l'obligation pour les Communes de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte ;
- Considérant le délai supplémentaire accordé aux Communes allant cette année jusqu'au 15 avril 2017 ;

Madame le Maire Reeb Sylvie expose en détail les affectations du budget principal élaborées avec l'aide et sur les conseils de Mr Mathis François, receveur municipal de la Trésorerie de Sarre-Union.

Le budget prévisionnel fait apparaître les montants suivants :

Budget Principal Commune de Schopperten 2017 :

Dépenses et Recettes de Fonctionnement	469.347,96 €uros
Dépenses et Recettes d'Investissement	619.667,04 €uros
Total :	1.089.015,00 €uros

Après en avoir délibéré, les montants prévisionnels du budget sont approuvés à l'unanimité de voix et les propositions sont transférées en vote.

2/ Approbation du plan d'aménagement de la forêt communale.

Mme le Maire invite les conseillers à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L.212-3 du code forestier.

Elle expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- La définition des objectifs assignés à cette forêt,
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme,

Où l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet un avis favorable au projet d'aménagement tout en formulant une réserve quant aux quantités de bois exploités (à revoir à la baisse) vu la conjoncture économique et les résidus de bois mitraillés.

3/ Travaux sylvicoles 2017.

Le Conseil municipal examine le programme des travaux sylvicoles s'élevant à 7.280,00 € H.T. et comprenant :

- Toilettage en parcelle 14 et 6 ;
- Dégagement manuel de régénération en parcelle 12 et 14 ;
- Cloisonnement en création et réouverture en parcelle 12 et 14.

Le programme est approuvé à l'unanimité dans son intégralité.

4/ Choix des candélabres Route de Keskastel.

En l'absence de documentation sur les modèles de candélabres susceptibles d'être retenus pour la Route de Keskastel, l'assemblée reporte cet ordre du jour à la prochaine séance du conseil.

5/ Divers.

A/ Chèque SAFER.

La Commune a reçu un chèque de la SAFER correspondant au fermage de l'année 2016 et s'élevant à 422,50 €uros. Mme le Maire est autorisée à l'encaisser ; le titre sera établi.

B / Voyages scolaires.

Comme tous les ans, la Mairie reçoit des demandes de subventions pour des voyages scolaires. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'accorder 30,00 €uros par voyage scolaire aux enfants de la Commune.

C/ Déclaration d'intention d'aliéner.

La Commune a été destinataire d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien cadastré Section D parcelle n°116 d'une superficie de 3 ares 05 ca et Section D parcelle n° 142 d'une superficie de 17 ares 37 ca. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption. Mme le Maire est autorisée à signer le formulaire cerfa 10072*02 qui sera retourné à Maître Schmutz Alain Notaire à Sarre-Union.

Pour compte rendu certifié conforme et exécutoire par le Maire

Schopperten, le 5 avril 2017.

Le Maire,